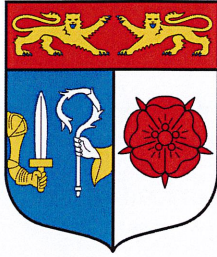


PACY-SUR-EURE



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

Arrêté n° DG003/2026

ID : 027-200063774-20260325-DG003_2026-AI

**Commune Nouvelle
de PACY-SUR-EURE**

**ARRETÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
A Madame Louise THOMAS
2^{ème} ADJOINT AU MAIRE en charge de
la CULTURE, des ANIMATIONS, et DE
LA CITOYENNETE**

Le Maire de la Commune Nouvelle de PACY SUR EURE,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-18 et L. 2122-20 qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
- la délibération n°R20-2026 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Pascal LEHONGRE Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,
- La délibération n°R23-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'Adjoints au Maire,
- La délibération n°R24-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection de Madame Louise THOMAS, 2^{ème} Adjointe en charge de la culture, des animations, et de la citoyenneté,

CONSIDERANT :

Que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assurées par les Adjoints au Maire et que certaines délégations de signature leur soient données,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Louise THOMAS, 2^{ème} Adjointe en charge de la culture, des animations, et de la citoyenneté, est déléguée pour remplir les fonctions qui relèvent de son domaine de compétence à savoir :

- suivi et gestion des affaires de la Commune Nouvelle liées à la culture et aux animations,

- suivi et gestion des affaires liées à la location des salles communales de la Commune Nouvelle et prêt de matériels,
- organisation, suivi et gestion des manifestations organisées ou co-organisées par la Commune Nouvelle,
- assurer le lien avec les associations culturelles de la Commune nouvelle dans les domaines des animations,
- assurer et promouvoir le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et toute action autour de la Citoyenneté ;

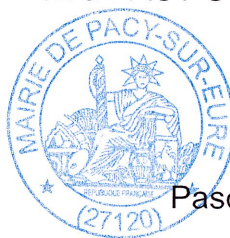
ARTICLE 2 : Dans les domaines énumérés à l'article 1, Madame Louise THOMAS a délégation de signature. Les actes ainsi signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 3 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Cette délégation peut être rapportée par le Maire à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Louise THOMAS

ARTICLE 5 : la présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à PACY SUR EURE, le 25 mars 2026



Le Maire,

Pascal LEHONGRE

Notifié à l'intéressée le : 27.03.2026
Signature de l'intéressée :
Madame Louise THOMAS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen sous un délai de deux mois à compter de la présente notification.